

Le Goéland

Journal municipal de Saint-Siméon



Le printemps est déjà bien installé. Même si la température a été très variable en avril, les travaux agricoles vont pouvoir débuter un peu plus tôt ainsi que l'entretien de nos pelouses et plates-bandes.

Contrairement à plusieurs régions du Québec, la crue des eaux s'est bien déroulée et nous avons été épargnés des soubresauts de notre rivière.

Le 18 mai prochain, la Municipalité procédera à une distribution d'arbres. Cette activité est organisée dans le cadre du mois de l'arbre qui se déroule en mai de chaque année. À noter que l'activité grand ménage qui doit avoir lieu durant cette journée se déroulera différemment cette année.

De plus, comme à chaque printemps, il y aura le mardi 14 mai, une collecte de gros objets. Vous trouverez plus de détails sur ces différentes activités à l'intérieur du journal.

Toujours sous le thème environnement, on nous demande depuis quelques années de retarder la tonte de la pelouse afin de conserver les pissenlits. Les pissenlits sont souvent considérés comme de simples mauvaises herbes, mais jouent en réalité un rôle très important dans l'écosystème de nos jardins et sont essentiels pour les insectes pollinisateurs. Au début du printemps, les pissenlits sont parmi les premières sources de nectar et de pollen pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. En les tondant, nous privons ces insectes vitaux de nourriture essentielle.

Avant de démarrer votre tondeuse, pensez à l'impact que vous pourriez avoir sur l'environnement local. Laisser les pissenlits fleurir peut sembler être un petit geste, mais c'est très

important pour la préservation de notre écosystème et le soutien à l'agriculture.

Concernant les projets en cours, celui du 24 logements est presque terminé. Les futurs locataires ont été rencontrés et pourront commencer à emménager en juin.

En lien avec la mise en place des 24 logements pour personnes âgées en légère perte d'autonomie, je tiens à vous informer que la Municipalité a reçu, dans le cadre du programme PRIMA, un montant de 100 000 \$ afin d'aménager le parc à proximité de la nouvelle résidence. Le projet consiste à aménager un parcours inclusif et sans obstacle sur le sentier déjà existant au parc. Ce projet comprend l'installation de lampadaires afin d'éclairer le sentier, l'ajout de bancs, balançoires, tables à pique-nique, ombrière et différents modules d'exercice pour personnes âgées ainsi que la rénovation de la toilette pour la rendre accessible aux personnes handicapées.

Tel que mentionné lors de la parution du journal de février, la Municipalité procédera, dans le cadre du programme PAVL du ministère des Transports du Québec, à la réfection complète du 2^e rang Ouest. Les travaux seront réalisés dès l'automne 2024. C'est pour cette raison que seuls les ornières ou nids de poule majeurs seront réparés sur ce tronçon d'ici la réfection complète à l'automne.

Le projet du centre Plein Air a quant à lui débuté et va bon train. Il devrait être terminé en octobre.

Voilà, c'était les nouvelles du dernier mois de votre municipalité. On se reparle lors de la prochaine parution.

Denis Gauthier,
Maire

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Où : Hôtel de Ville

Quand :

- 3 juin
- 8 juillet
- 12 août
- 9 septembre
- 7 octobre
- 4 novembre
- 2 décembre

Heure : 19 h 30

LORS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2024

Des contributions financières ont été accordées à la Fondation Linda LeMore-Brown et au Club Lions de Paspébiac comme soutien à l'organisation de la Fête de la pêche.

L'adhésion de la Municipalité à la SADC Baie-des-Chaleurs a été renouvelée.

Il a été RÉSOLU :

- de mandater la firme Englobe Corp. pour les services professionnels visant le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre Plein Air. Ce mandat est donné selon les termes de la proposition soumise le 28 février 2024, au montant de 14 467,15 \$, taxes en sus.
- que la Municipalité de Saint-Siméon autorise les élèves qui participent à une course à relais à l'image du Grand Défi Pierre Lavoie (GDPL), reliant Carleton-sur-Mer à Gaspé, à courir sur l'accotement de son territoire.
- d'accepter le prix soumis par Les Aménagements Lamontagne (0,555 \$ / litre) pour l'épandage de chlorure de calcium liquide 35 % et le prix soumis (304,68 \$ / km) par Multi-Lignes de l'Est pour le traçage de lignes de rues, dans le cadre des achats en commun 2024.

→ d'adopter les modifications apportées aux règles et modalités de l'Aire de détente pour la saison estivale 2024.

Il y a eu ADOPTION du 2^e projet de Règlement numéro 524-24 modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon.

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024

Les adhésions de la Municipalité de Saint-Siméon à la radio CIEU-FM, au Conseil régional de l'Environnement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et à l'Association touristique régionale de la Gaspésie ont été renouvelées.

Des contributions financières ont été accordées à pour la 18^e édition des jeux des 50 ans et plus et pour l'événement 12H PIN ROUGE amassant des fonds la future Maison de soins palliatifs de la Baie-des-Chaleurs.

Il a été RÉSOLU :

- que monsieur Denis Gauthier, maire, et madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à déposer une demande de financement temporaire, et ce, dans le cadre du Règlement numéro 517-23, décrétant une dépense de 1 827 069 \$ et un emprunt maximal de 594 089 \$ pour la construction d'un nouveau centre Plein Air.
- que la Municipalité de Saint-Siméon dépose une demande d'aide financière de 5 000 \$ à la MRC de Bonaventure dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), volet Festivals et événements.
- que la Municipalité de Saint-Siméon dépose une demande d'aide financière à la MRC de Bonaventure dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), volet Initiatives rurales, et s'engage à assumer la mise de fonds nécessaire, et ce, pour les projets d'agrandissement du local dédié au Marché aux puces et d'aménagement d'un parcours sans obstacle inclusif avec mobilier urbain et espace sanitaire pour handicapés dans le cadre du PRIMA.
- que la Municipalité de Saint-Siméon procède à l'acquisition d'une camionnette de marque Chevrolet, modèle Silverado 1500 4RM, année 2024 et emprunte les montants nécessaires à

même son fonds de roulement, pour une somme de 60 411,33 \$, taxes nettes. Des remboursements égaux de 10 068,55 \$ seront faits pour cet emprunt pour chacun des exercices financiers 2025, 2026, 2027, 2028, 2029 et 2030.

- que la Municipalité de Saint-Siméon dépose une demande de bonification de l'aide financière reçue au Conseil du patrimoine religieux du Québec dans le cadre du Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires, Volet 1.
- que monsieur le maire, Denis Gauthier, soit autorisé à signer, au nom de nom de la Municipalité, une lettre d'appui au Carrefour 50 + du Québec dans sa démarche afin d'obtenir un financement adéquat et récurrent de la part du gouvernement du Québec.

Prenez note que les procès-verbaux de ces séances de même que les règlements adoptés se retrouvent sur le site Internet de la Municipalité.

CUEILLETTE DE GROS OBJETS

Le **14 mai** prochain, l'équipe des travaux publics procédera à une cueillette de gros objets.

- ➔ Tous les objets devront être déposés le long de la route **au plus tard à sept (7) heures**.
- ➔ Nous vous demandons de **démêler vos matériaux ferreux et non-ferreux**.

Sont considérés comme étant de gros objets :

- Appareils électriques
- Ameublements
- Pneus d'automobile et/ou camionnette **SANS JANTE**
- Fer

Les objets suivants ne seront pas ramassés :

- Matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD)
- Pièces automobiles
- Peinture
- Déchets domestiques

Merci de votre habituelle collaboration.

BIBLIOTHÈQUE FÉLIX-L'ABBÉ-DESLAURIERS

Le printemps est déjà à nos portes malgré un hiver qui n'a pas été trop dur nous. Si on se fie sur la marmotte, on devrait l'avoir tôt...

Pour les mois d'avril, mai et juin, la collection thématique sera Sport pour les jeunes !

Nous avons procédé à l'échange des livres dans la semaine du 16 avril, merci aux bénévoles qui sont venues m'aider à replacer les livres !

Il y a eu un tirage de trois bons d'achat de 100 \$ chez Liber parmi tout le réseau des bibliothèques, malheureusement nous n'avons pas gagné, bonne chance la prochaine fois !

Pour ceux et celles qui réservent leurs livres par Internet, il est obligatoire de venir à la bibliothèque chaque année pour renouveler votre abonnement!

Nous avons encore de beaux livres à vendre au prix de 50 sous. Les demandes spéciales sont toujours à deux dollars pour quatre (4) semaines.

Les nouveautés ce mois-ci sont :

ADULTES

- **Une vie comme les autres**
Hanya Yanagihara
- **Chez les Paquette**
Lucy-France Dutremble
- **Seconde vie**
Danielle Steel

ENFANTS

- **Planète basket, tome 1 : Une étoile est née**
François Bérubé
- **Planète basket, tome 2 : Prêt à rebondir**
François Bérubé

Bonne lecture,

Louise Poirier,
Responsable

RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES

Dans le cadre de la semaine de l'action bénévole 2024 qui se déroulait du 14 au 20 avril dernier, la Municipalité de Saint-Siméon a tenu à remercier tous les bénévoles qui œuvrent sur son territoire lors d'une soirée reconnaissance des bénévoles qui a réuni près de 90 bénévoles.

Lors de cette soirée, un organisme de notre milieu a été reconnu comme organisme de l'année pour son implication au sein de notre communauté. En ce sens, les bénévoles du Marché aux puces Les trouvailles des Pipianes se sont mérité ce titre pour leur engagement au sein de notre communauté depuis 1998. Effectivement, depuis 1998, une équipe dévouée de bénévoles s'affaire à trier les vêtements et la marchandise que les gens apportent, afin de leur donner une nouvelle vie et les rendre attrayants pour les clients.



Absentes sur la photo : Jeanne-Aimée Bujold, Linda Bujold, Sylvie Bujold, Juliette Gauthier, Jocelyne Major et Nathalie Sohier.

Au nom du conseil municipal, je tiens à remercier les responsables, mesdames Diane et Andrée Poirier et toute leur équipe pour leur implication au cours des dernières années et pour, nous l'espérons, les années à venir.

Encore une fois, mille mercis.

Denis Gauthier,
Maire

MAI mois de l'arbre et des forêts

À l'occasion du mois de l'arbre et des forêts 2024, le 18 mai 2024, il y aura distribution de jeunes plants d'arbres, au garage municipal (300, rue Alexis-Poirier), entre 8 h 30 et 11 h 30.

Thématique 2024 : Je choisis le bois!

Le Québec s'est bâti grâce au bois de ses forêts. Matière première nécessaire à la construction, au chauffage, à la cuisson ou à l'ameublement, il était indispensable.

Ce n'est pas un hasard si plusieurs de nos villes et de nos villages sont situés près des rivières. Ce choix, fait par nos bâtisseurs, était dicté par les voies navigables qui servaient à la drave du bois jusqu'aux scieries et aux papetières dispersées sur le territoire. Bien que les moyens de transport aient évolué, nos communautés et leurs entreprises sont toujours là pour témoigner de cette époque.

CORVÉE DE NETTOYAGE

Du 12 au 18 mai, le Conseil municipal vous invite à participer à la corvée de nettoyage annuelle.

Nous vous invitons à collaborer à embellir notre Municipalité en ramassant les déchets près de chez vous et aux abords des rues et routes de votre secteur.

À tous ceux et celles qui désirent participer, des gants et des sacs à ordures seront disponibles au bureau municipal.

Merci de contribuer à rendre notre municipalité plus propre avant la belle saison!

MARCHÉ AUX PUCES

Dans les prochaines semaines, plusieurs résidents de Saint-Siméon et des environs déménageront.

Plusieurs ont déjà commencé à épurer leurs effets personnels. À cet effet, nous vous informons que, par manque d'espace au marché aux puces Les trouvailles des Pipianes, **nous ne pouvons malheureusement pas recueillir de gros meubles** (sofa, fauteuil, commode, bureau, lit, etc.).

Cependant, vous pouvez les offrir au Bric-à-brac de Saint-Alphonse, ouvert le dernier samedi du mois. Pour ce faire, vous devrez communiquer avec monsieur Florent Bernard au 418 388-5835.

Pour plus d'information au sujet de nos activités, vous pouvez nous joindre par le biais de notre page Facebook « Les trouvailles des Pipianes » ou par téléphone au 418 534-3210 pendant les heures d'ouverture, soit les mercredis de 13 h à 16 h, les samedis de 9 h à midi et le **PREMIER JEUDI** de chaque mois de 16 h 30 à 19 h 30, et ce, à compter du **2 mai 2024**.

Merci de continuer de nous encourager en déposant vos articles propres dans nos bacs de dépôt, et préalablement mis dans des boîtes ou sacs (pas trop lourds svp). Vos encouragements nous donnent des ailes.

Pour rester informés de nos nouveautés, il vous suffit de consulter notre page Facebook et de cliquer sur SUIVRE.

Andrée et Diane Poirier,
Responsables

TOURNOI DE PÊCHE 2024

Avec le beau temps qui arrive, il est maintenant temps de parler de notre festival qui s'en vient.

Le comité est à l'oeuvre depuis septembre pour vous préparer un festival digne de vos attentes. Le vendredi 19 juillet, les Madelinots et le groupe Suroît sont de retour avec leurs chansons traditionnelles acadiennes. Ils partageront la scène avec le

groupe néo-brunswickois Radio Radio accompagné de Dj Unpier. Ce duo acadien avec des airs accrocheurs à saveur de hip-hop mettra une saveur jamais vue à notre vendredi soir.

Nous ne sommes pas en reste pour le samedi soir, le groupe local In Extremis qui fera les frais d'une grande soirée thématique party des années 70-80 avec du Bon Jovi, Styx, Peter Gabriel, Queen etc. Concernant ce super party, des détails seront publiés bientôt, mais ce sera une soirée à ne pas manquer. In Extremis sera accompagné de DJ Richard.



Toutes nos activités traditionnelles sont retour. Le super bingo, le 4 de pique, les moules et crevettes, la pêche au bar rayé, le tournoi de fer, le déjeuner des chevaliers, les washers et bien sûr l'activité maitresse : le tournoi de pêche en haute mer du dimanche.

On vous attend en grand nombre et surveillez nos publications sur Facebook. N'oubliez pas, notre salaire c'est votre présence!

Voici mon comité sans qui rien ne serait possible :

Brian Bélanger, Lisa Bujold, Pier Luc Bigaouette, Amélie Bélanger, Judith Dugas, Dial Lepage, Cathia-Marie Bujold et Joanie Bujold.



Christian Poirier,
Président

14 AU 21 JUILLET 2024



LA 18^e ÉDITION DE LA FÊTE DU VOISINAGE EST LANCÉE, RENDEZ-VOUS LE 1^{ER} JUIN 2024 !

Le 1^{er} juin prochain aura lieu la 18^e édition de la Fête du voisinage propulsée sur tout le territoire québécois par Espace MUNI. La Municipalité de Saint-Siméon est heureuse d'encourager sa population et ses organismes locaux à profiter de cette occasion pour organiser une activité festive afin d'y réunir leur voisinage en toute convivialité.

En participant à la Fête du voisinage, auparavant connu sous le nom de la Fête des voisins, la Municipalité cherche à susciter la création de liens de solidarité entre les voisins et les voisines sur son territoire et ainsi agir en faveur de la vitalité de son milieu de vie. Il est observable, dans les collectivités qui prennent part à cet événement, que la tenue de fêtes de voisinage favorise l'entraide, l'inclusion, un sentiment accru de sécurité et d'appartenance à son milieu de même que le rapprochement des personnes de toutes les générations.

Que ce soit lors d'un 5 à 7, d'une activité sportive ou autour d'un repas, la Fête du voisinage permet aux gens d'un même quartier de développer des liens entre eux. Le concept est simple : ce sont les citoyennes et citoyens eux-mêmes qui organisent une fête à leur image dans leur voisinage.

À titre d'ambassadrice de la Fête du voisinage, la Municipalité de Saint-Siméon s'engage à vous accompagner dans la tenue de votre activité en vous offrant des outils promotionnels ainsi qu'un soutien financier de 200 \$, permettant de faciliter l'organisation de votre fête citoyenne.

Afin de démontrer leur appui à cette initiative, les personnes intéressées à organiser une Fête du voisinage sont invitées à consulter le site d'Espace MUNI (<https://espacemuni.org/programmes/participation-citoyenne/fete-du-voisinage/participation-comme-citoyenne-ou-citoyen/>) et y enregistrer leur fête! L'enregistrement permet d'accéder à une panoplie d'outils et de visuels permettant de promouvoir les fêtes et aider à les organiser.

Une initiative de
ESPACE MUNI

La Fête du VOISINAGE
SAMEDI LE 1^{ER} JUIN 2024

Vous souhaitez contribuer à raviver la convivialité, la solidarité ou l'entraide dans votre voisinage? cet événement s'adresse à vous!

Comment participer à la Fête du voisinage?
C'est à vous, comme citoyenne ou citoyen, que revient le rôle d'organiser une fête dans votre voisinage et d'y inviter vos voisines et vos voisins.

Où tenir votre activité?
Plusieurs possibilités s'offrent à vous. Ça peut être dans un parc, dans la ruelle, sur votre terrain ou dans la rue. À vous de décider le meilleur endroit pour tenir votre fête! Assurez-vous qu'il s'agit d'un lieu accessible, sécuritaire et de respecter la réglementation en vigueur dans votre municipalité.

Par où commencer?
Consulter le site web d'Espace MUNI (www.espacemuni.org) pour plus d'informations. Pour démontrer votre appui à cette événement, il sera possible d'y enregistrer votre fête à compter de la mi-mars 2024.

Votre municipalité est une alliée incontournable, communiquez avec elle pour en savoir davantage sur le soutien disponible.



PROGRAMME RÉNORÉGION

Vous êtes propriétaire-occupant(e) d'une résidence en milieu rural qui requiert des réparations majeures? Le revenu de votre ménage est limité? Grâce au **programme Rénorégion** de la Société d'habitation du Québec (SHQ), vous pourriez recevoir **jusqu'à 20 000 \$ ou 25 000 \$** de subvention – selon le revenu de votre ménage – pour corriger les déficiences majeures que présente votre résidence.

ADMISSIBILITÉ¹

Rénorégion s'adresse aux propriétaires-occupants qui font partie d'un ménage à **revenu faible ou modeste** et dont la résidence se situe sur un territoire admissible. Le revenu maximal admissible varie selon la taille du ménage et la région où il habite.

TERRITOIRE D'APPLICATION

Le programme s'applique aux municipalités qui se trouvent dans l'une des situations suivantes :

- qui ont moins de 15 000 habitants;
- qui sont situées dans la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- qui ont 15 000 habitants ou plus, mais ne sont pas desservies par un réseau d'aqueduc ou d'égout.

Il ne s'applique pas aux villes de Gatineau et de Laval ni aux agglomérations de Longueuil, de Montréal et de Québec. Les villages nordiques et les réserves indiennes n'y sont pas admissibles non plus.

LOGEMENTS ADMISSIBLES

Le bâtiment doit être occupé à titre de **résidence principale** par le ou la propriétaire qui fait la demande et doit comporter au plus deux logements, incluant le sien.

¹ Cette information est un résumé des critères d'admissibilité. D'autres conditions s'appliquent.

La valeur du logement doit être inférieure à la **valeur uniformisée maximale** fixée par chaque municipalité ou MRC pour l'admissibilité au programme sur son territoire. Cette valeur ne peut excéder 150 000 \$.

La valeur uniformisée est obtenue en multipliant la valeur du bâtiment (excluant la valeur du terrain) par le facteur comparatif, tous deux inscrits sur l'avis d'évaluation municipale.

La présence d'une **défaut majeure** admissible au programme doit être confirmée par un inspecteur accrédité par la SHQ lors d'une visite à domicile.

TRAVAUX ADMISSIBLES

Les travaux doivent viser la correction de déficiences majeures concernant au moins l'un des éléments suivants :

- Murs extérieurs
- Ouvertures (portes et fenêtres)
- Saillies (galeries, balcons, etc.)
- Toiture
- Structure
- Électricité
- Plomberie
- Chauffage
- Isolation thermique (**sous certaines conditions, rarement admissible**)

Les travaux doivent être effectués par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec. Le ou la propriétaire doit obtenir l'autorisation de la municipalité ou de la municipalité régionale de comté (MRC) avant de commencer les travaux.

POUR INFORMATION

Pour plus de détails sur le programme Rénorégion ou pour vérifier votre admissibilité à celui-ci, adressez-vous directement à votre MRC ou à votre municipalité. Vous pouvez également consulter la [page Rénorégion](#) sur le site Web de la SHQ.

SERVICE INCENDIE

PERMIS DE BRÛLAGE

Quiconque veut faire un feu d'abatis ou un feu de joie doit préalablement obtenir une autorisation et respecter toutes les conditions apparaissant dans un permis de brûlage de la Municipalité.

Le demandeur doit être majeur et responsable de tout feu allumé en vertu de ce permis par lui ou ses mandataires.

Les conditions suivantes doivent être respectées :

1. Le demandeur doit avoir sur les lieux, et cela, de l'allumage à l'extinction finale, l'équipement et le personnel pour surveiller et prévenir tout échappée des feux allumés.
2. Ce permis n'autorise sous aucune condition le brûlage de matières dangereuses ou polluantes, mais seulement le brûlage d'arbres, de branches ou de feuilles.
3. Aucun pneu ou accélérateur ne devra être utilisés pour l'allumage du feu.
4. Le demandeur doit s'assurer que tout arbre et/ou bâtiment soient situés à une distance minimale équivalente **à vingt (20) fois le diamètre de l'amoncellement des matières destinées au brûlage.**
5. Les matières destinées au brûlage doivent être entassées ou disposées en rangées à une hauteur maximale de 2.5 mètres.
6. Le demandeur doit aménager et conserver un coupe-feu autour des matières destinées au brûlage en enlevant de la surface toutes matières combustibles sur une distance d'au moins cinq (5) fois la hauteur des amoncellements.

7. Le demandeur ne doit pas allumer ou alimenter un feu lorsque le vent est suffisamment fort pour pousser des étincelles ou toutes matières enflammées sur les matières combustibles environnantes ou lorsque l'indice d'inflammabilité est élevé. Pour de l'information sur l'indice d'inflammabilité, veuillez contacter la SOPFEU au numéro suivant : 1 800 463-3389. Vous pouvez également consulter l'indice de risques d'incendie en cliquant ici : <https://www.stsimeon.ca//indices-de-risque-d-incendie>.
8. Le demandeur doit éteindre totalement tous les feux allumés dès qu'un garde-feu ou qu'un membre du Service de sécurité incendie l'avise de la suspension ou de l'annulation du permis de brûlage, et ce, même si le permis est toujours valide. Le demandeur doit s'assurer d'avoir un moyen de communication à proximité pour demander du secours rapidement si la situation dégénère.

PROCHAINES PARUTIONS

À titre informatif, voici les dates relatives aux prochaines parutions du journal. Les articles doivent être reçus au plus tard aux dates ci-dessous, à 16 heures.

Vos articles peuvent être acheminés par courriel à administration@stsimeon.ca ou être déposés au bureau municipal.

Prenez note que tout retard pourrait occasionner la non-parution de votre article.

Dates de tombée

- 27 mai 2024

Mise à la poste

- 6 juin 2024